Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 056-215601683-20260629-D07_05_2026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE PLOUHARNEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE	Séance du 25 juin 2026	Délibération N° 07-05-2026

Date de convocation : 16 juin 2026

Date d'affichage : 30 juin 2026

Nombre de conseillers
En exercice : 19
Présents : 19

Votants : 19

Objet :

Tarifs périscolaires – année scolaire 2026/2027

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq du mois de juin, à dix-neuf heures trente minutes, le conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, salle du conseil, en session ordinaire publique, sous la présidence du Maire, Monsieur Erwan DELSAUT.

Etaient présents : Mme Florence BAUDRY, Monsieur Guillaume BEDIN, Mme Sophie BELLAY, M. Philippe BELZ, Mme Stéphanie CAMBON, M. François CEBRON de LISLE, M. Philippe DELHAYE, M. Erwan DELSAUT, M. Alexandre FERREIRA, M. Angelo GIGLIA, M. Julien GOSSE, Mme Christine HOCHARD, Mme Caroline LE BARON, Mme Isabelle LE PRIOL-NOMAS, M. Eddy LEMAITRE, M. David MARY, Mme Laurence MONFORT, Mme Lisa ROBIC, M. Yann ROUMAIN DE LA TOUCHE.

Mme Caroline LE BARON est désignée secrétaire de séance.

Suite à l'avis de la commission affaires scolaires du 10 juin 2026, Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il convient, pour la rentrée scolaire 2026-2027, de fixer les tarifs de l'accueil périscolaire comme présentés ci-dessous et d'apporter les précisions suivantes :

- Un goûter journalier sera facturé aux familles pour les enfants présents à l'accueil périscolaire à partir de 16h15 à 0,90 €.
- Facturation d'accueil périscolaire à compter de 16h15.
- Si oubli d'inscription ou d'annulation, l'accueil sera alors facturé au tarif exceptionnel de 5 euros.
- Majoration de 10.00€ par demi-heure commencée au-delà des horaires d'accueil.
- Sans justificatif de ressources le tarif du quotient maximum est appliqué.
- Aucune modification de tarif ne sera effectuée après facturation.

QUOTIENTS FAMILIAUX 2026-2027	Tarif au quart d'heure
A (inférieur ou égal à 1 000€)	0,50 €
B (de 1001 à 1200€)	0,60 €
C (de 1201 à 1439€)	0,65 €
D (à compter de 1440€)	0,75 €

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 056-215601683-20260629-D07_05_2026-DE

Enfin, Monsieur le Maire précise qu'il convient de fixer les tarifs du restaurant scolaire pour 2026-2027 comme présentés ci-dessous :

- Si oubli d'inscription, le repas sera alors facturé au tarif exceptionnel de 7 euros
- Si oubli d'annulation, le repas sera facturé au tarif habituel
- Sans justificatif de ressources le tarif du quotient maximum est appliqué
- Aucune modification de tarif ne sera effectuée après facturation

QUOTIENTS FAMILIAUX	Tarifs repas maternelle	Tarifs repas primaire	Agents communaux et Personnes Extérieures	Repas de la convivialité
A (inférieur ou égal à 1 000€)	1,00 €	1,00 €	6,40€	16,00€
B (de 1001 à 1200€)	4,50€	4,60€		
C (de 1201 à 1439€)	4,80€	4,90€		
D (à compter de 1440€)	5,10€	5,20€		

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'approuver les tarifs et les modalités 2026-2027 de l'accueil périscolaire et du restaurant scolaire comme proposés dans les tableaux ci-dessus et d'autoriser le maire à signer tout document y afférent.

Ainsi fait et délibéré en Mairie ces jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,

Plouharnel, le 29 juin 2026,

Le Maire,
Erwan DELSAUT

MAIRIE DE PLOUHARNEL
56340 (MORBIHAN)